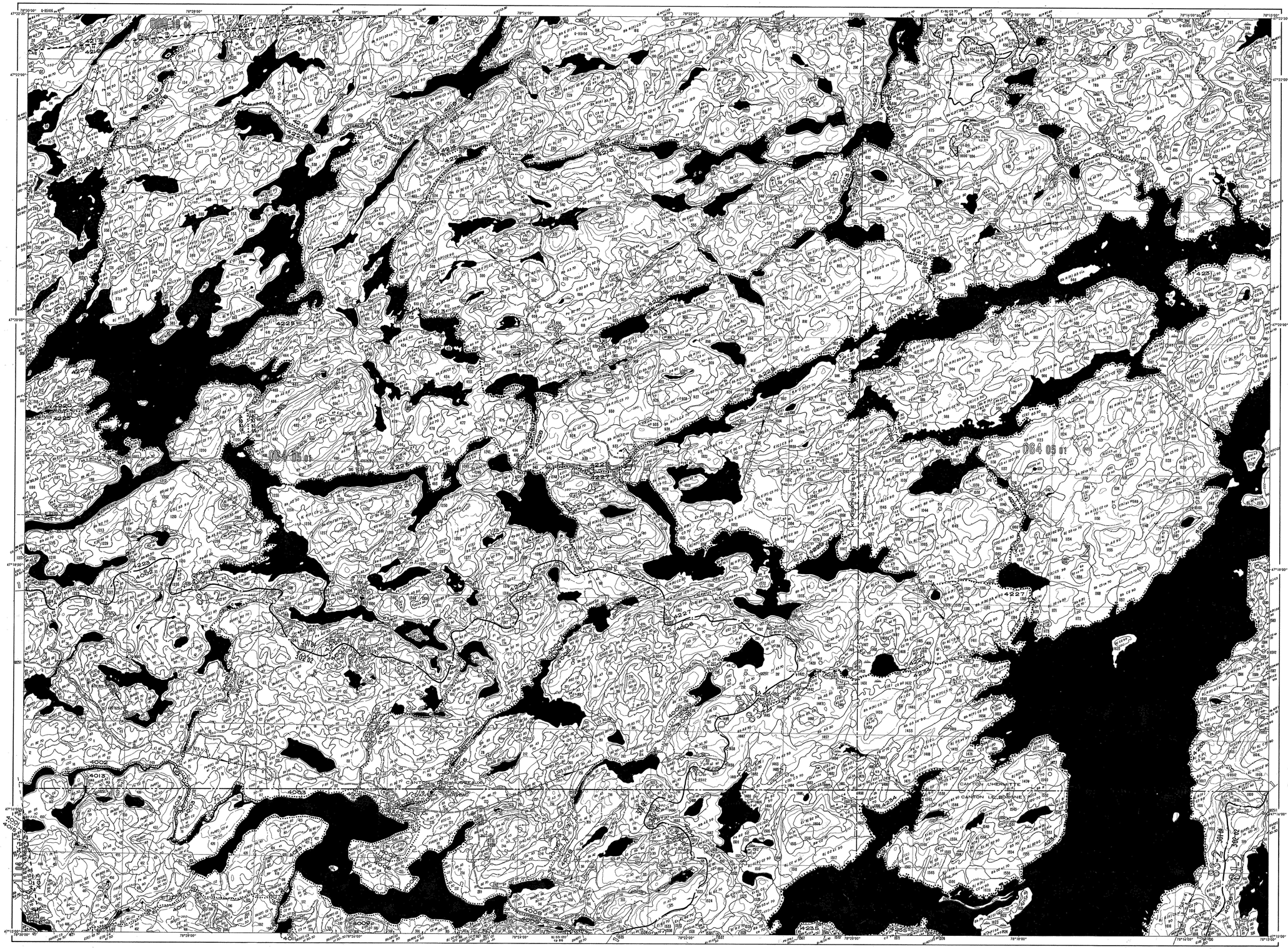

Compt. for. 8606

Révision : avril 1990

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, télécabine
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite inférieure des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage-voûte, voûte
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Tendance Nordique	Tendance Méridionale
Résineux			
— — (aucune essence compagne prédominante)	R (R)		
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)		
— — à pin blanc	R (Pb)		
— — à pin gris	R (Pg)		
— — à thuya (cèdre)	R (C)		
— — à mélèze	R (Me)		
— — à mélèze (plantation)	P		
Pessière			
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	E (E)		
— — (aucune essence compagne prédominante)	E (R)		
— — à thuya (cèdre)	E (C)		
— — à mélèze	E (Me)		
— — à pin blanc	E (Pb)		
— — à pin blanc, et/ou pin rouge	E (Pb)		
— — à pin rouge	E (Pr)		
— — à pin gris	E (Pg)		
— — à sapin et/ou épinette blanche	E (S)		
— — (plantation d'épinette noire)	EPR (E)		
— — (plantation d'épinette blanche)	EPB (E)		
Sapinière			
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)		
— — (aucune essence compagne prédominante)	S (R)		
— — à thuya (cèdre)	S (C)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)		
— — à pin rouge	S (Pr)		
— — à pin gris	S (Pg)		
— — à mélèze	S (Me)		
— — (plantation de sapin baumier)	SBA (S)		
Pinède à pin blanc			
— — — avec pin rouge	Pb(Pr)		
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pb (Pr)		
— — — (aucune essence compagne prédominante)	Pb (R)		
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)		
— — — avec mélèze	Pb (Me)		
— — — avec pin gris	Pb (Pg)		
— — — avec peuplier	Pb (Pe)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)		
— — — (plantation)	PIB (P)		
Pinède à pin rouge			
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)		
— — — (aucune essence compagne prédominante)	Pr (R)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)		
— — — avec mélèze	Pr (Me)		
— — — avec pin gris	Pr (Pg)		
— — — avec peuplier	Pr (Pe)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)		
— — — (plantation)	PIR (P)		
Pinède à pin gris			
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg (Pg)		
— — — (aucune essence compagne prédominante)	Pg (R)		
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)		
— — — avec mélèze	Pg (Me)		
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (Pb)		
— — — avec peuplier	Pg (Pe)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)		
— — — (plantation de pin sylvestre)	PSY (P)		
Cédrière			
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)		
— — (aucune essence compagne prédominante)	C (R)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)		
— — à mélèze	C (Me)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)		
— — à pin rouge	C (Pr)		
— — à pin gris	C (Pg)		
— — à peuplier	C (Pe)		
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)		
— — (plantation)	THO (P)		
Peuplier			
— — (le peuplier occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pe (Pe)		
— — (aucune essence compagne prédominante)	Pe (R)		
— — à thuya (cèdre)	Pe (C)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pe (E)		
— — à mélèze	Pe (Me)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pe (Pb)		
— — à pin rouge	Pe (Pr)		
— — à pin gris	Pe (Pg)		
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pe (S)		
— — (plantation)	PEP (P)		
Mélèzin			
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Me (Me)		
— — (aucune essence compagne prédominante)	Me (R)		
— — à thuya (cèdre)	Me (C)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)		
— — à pin rouge	Me(Pr)		
— — à pin gris	Me(Pg)		
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)		
— — (plantation de mélèze européen)	MEU (P)		
— — (plantation de mélèze japonais)	MEJ (P)		
— — (plantation de mélèze laricin)	MEL (P)		

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Tendance Nordique	Tendance Méridionale
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg(R)	F1 Pg(R)
— — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb(R)	F1 Pb(R)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1Pr (R)	F1 Pr (R)
— — — — avec résineux	F1 R	F1R (R)	F1 R (R)
— — — — avec sapin	F1 S	F1 S (R)	F1 S (R)
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	BB E	BB E (R)	BB E (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB E	BB E (R)	BB E (R)
— — — — avec pin blanc	BB Pb	BB Pb (R)	BB Pb (R)
— — — — avec pin rouge	BB Pr	BB Pr (R)	BB Pr (R)
— — — — avec résineux	BB R	BB R (R)	BB R (R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ Pb	BJ Pb (R)	BJ Pb (R)
— — — — avec pin rouge	BJ Pr	BJ Pr (R)	BJ Pr (R)
— — — — avec résineux	BJ R	BJ R (R)	BJ R (R)
Peuplerie avec sapin	Pe S	Pe S (R)	Pe S (R)
— — — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)	Pe Pb (R)
— — — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)	Pe Pr (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)	Pe E (R)
— — — avec résineux	Pe R	Pe R (R)	Pe R (R)
Frênaie avec résineux	Fr R	Fr R (R)	Fr R (R)
Érablière à résineux	Er R	Er R (R)	Er R (R)
— à pin blanc	Er Pb	Er Pb(R)	Er Pb(R)
— à pin rouge	Er Pr	Er Pr (R)	Er Pr (R)
Mélangés à feuillus mélangés	MFR (F)	MFR (F)	MFR (F)
— sur sablière	MFR	MFR (R)	MFR (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	F1
— d'essences tolérantes	F2
— sur station humide	FH
— sur sablière	FR
Bouleau à bouleaux blancs	BB
— à bouleaux jaunes	BJ
Peuplerie	Pe
Érablière rouge	Er R
Érablière	Er
— à bouleaux blancs	Er BB
— à bouleaux jaunes	Er BJ
— à hêtre	Er H
— à feuillus d'essences intolérantes	Er F1
— à feuillus d'essences tolérantes	Er F2
Plantation d'érables	PLE
— de bouleaux jaunes	PBJ
— de peuplier	PPE
— de peuplier hybride	PPH

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, sablière, carrière de sér., terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en bordure	CPB
Coupe partielle par bande	CPR
Coupe partielle plus épidémie légère	CPE
Chablis partiel	CHP
Épidémie légère	EP
Brûlis partiel	BRP

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	CT
Chablis	CH
Chablis total	CHT
Épidémie sévère	EP
Friche	F
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (min.)	0-40 m
30	41-80 m
50	81-120 m
70	121-160 m
90	161 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (min)	30-70 (max)
90-30 +	30-90 +
90-50 +	50-90 +
90-70 +	70-90 +
90-90 +	90-90 +

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne) Peuplé à dominance de haut, tolérants, majorité des tiges entre D=10 et D=30 cms. Autres peuplements, majorité des tiges entre D=0 et D=10 cms.

Vieilleux inéquienne Peuplé à dominance de haut, tolérants, majorité des tiges supérieures à D=30 cms. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 10 cms.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Faible	0 à 30 %	aucun
Moyen	31 à 60 %	/
Forte	61 à 90 %	//
Abrupte	91 % et plus	///
Superficie entourée de pentes > 51%		s

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tarifs publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C3 (p 50%) E5 — S : déflotation; (E) : type de pente; C3 : classe d'âge; (p 50%) : perturbation; E5 : classe de hauteur; R C3 (+50 D) F1 — R : classe de perte; C3 : classe d'âge; (+50 D) : année de l'origine; F1 : classe de hauteur; classe de densité; type de couvert; groupement d'essences

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A — 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B — 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C — 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D — 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : MARC. Y. MERCIER & ASS. (UG 81) — SIGNATURE : [illegible]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS D.G.R. INC. (UG 83) — SIGNATURE : [illegible]

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 81-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 1

Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 064* 05 01*
Concessionnaire ou autres:

Bassin hydrographique:
Bassin primaire: 302 02*
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 83900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 4003*
Région écologique: 6a2

Municipalité régionale de comté 810 TÉMISCAMINGUE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser

Photographie aérienne : 1982-85
Carte forestière { Année de publication : 1983-86
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/2/83, 15/8/86
Déclinaison magnétique : 12° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-M-10 S.E. S.O. S.E. S.O.	31-M-9 S.E. S.O. S.E. S.O.	31-N-12 S.E. S.O. S.E. S.O.
31-M-7 N.E. N.O. N.E. N.O. S.E. S.O. S.E. S.O.	31-M-8 N.E. N.O. N.E. N.O. S.E. S.O. S.E. S.O.	31-N-5 N.E. N.O. N.E. N.O. S.E. S.O. S.E. S.O.
31-M-2 N.E. N.O. N.E. N.O.	31-M-1 N.E. N.O. N.E. N.O.	31-N-4 N.E. N.O. N.E. N.O.

31 M/8 S. O.

UG 81